
Enfin, l'école va rouvrir pour les CP et CM2 à Saint-Martin-de-Fontenay !

Enfin, l'école va rouvrir pour les CP et CM2 à Saint-Martin-de-Fontenay !

Fermée "jusqu'à nouvel ordre" début mai, l'école Huard de Saint-Martin-de-Fontenay va rouvrir ses portes le 2 juin 2020. Mais uniquement pour les élèves de CP et CM2.

Publié le 27 Mai 20 à 15:49



Fermée « jusqu'à nouvel ordre » début mai, l'école Huard de Saint-Martin-de-Fontenay va rouvrir ses portes le 2 juin 2020. Mais uniquement pour les élèves de CP et CM2. (©Grégory Maucorps/Liberté le bonhomme libre)

Début mai, au sud de Caen (Calvados), la municipalité de **Saint-Martin-de-Fontenay**, en accord avec l'équipe enseignante de l'école, avait [décidé de ne pas rouvrir l'école Charles-Huard « jusqu'à nouvel ordre »](#).

« Un bon compromis »

Une visite des locaux par le secrétaire général de la préfecture et l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Caen Sud a permis d'apporter des solutions pour une réouverture de l'école.

Nous avons fait des efforts, eux aussi ont assoupli les réglementations, c'est un bon compromis, juge la maire Martine Piersiela.

CP et CM2, les classes charnières

Toutefois, eu égard à la configuration des locaux scolaires, la municipalité a décidé de ne pas rouvrir tous les niveaux, seulement le CP et le CM2 à partir du mardi 2 juin.

Il s'agit des classes charnières, c'est important pour les enfants surtout qu'il y avait de la demande des parents.

Les CP et CM2 seront répartis par groupe et viendront en alternance. « Un plan de circulation a été mis en place et l'organisation des classes a été étudiée en fonction du protocole sanitaire ».

Au total, le 2 juin, ce sont 31 élèves de CM2 sur les 37 inscrits et 33 élèves de CP sur les 40 inscrits qui seront accueillis, ainsi qu'une quinzaine d'élèves de personnels prioritaires.

Réouverture de l'accueil de loisirs le 3 juin

Par ailleurs, la réouverture de l'accueil de loisirs de l'UNCMT se fera à partir du 3 juin pour les enfants de personnels prioritaires et les enfants scolarisés en CP et CM2 et dont les parents se sont portés volontaires pour un retour en classe. Pas de restauration collective.